



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) - Nouvelle convention constitutive

Rapport n° CP/2013/446

Service gestionnaire :

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver la nouvelle convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin

Dans le cadre de la loi du 10 juillet 1991 modifiée un conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) a été constitué dans le département du Bas-Rhin par une convention du 4 mai 2001. Elle a été renouvelée pour une durée de 10 ans le 11 juillet 2011.

Dans l'intervalle, le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux GIP a modifié les règles de fonctionnement des CDAD nécessitant l'adoption d'une nouvelle convention.

Le CDAD est constitué sous forme d'un groupement d'intérêt public.

Sont membres de ce groupement :

- l'Etat
- le département
- l'association départementale des maires
- les ordres des avocats établis dans le département
- les caisses des règlements pécuniaires des barreaux
- la chambre départementale des huissiers de justice
- la chambre départementale des notaires
- une association œuvrant dans le domaine de l'accès au droit, l'ADIL.

Son objet est le suivant :

- l'aide à l'accès au droit dans l'ensemble du département,
- le recensement des besoins, la définition d'une politique locale, l'inventaire de l'ensemble des actions menées
- l'évaluation des dispositifs aidés
- la participation au financement des actions poursuivies.

L'assemblée générale du CDAD a déjà approuvé les termes de la nouvelle convention le 19 mars 2013.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'activité de ce groupement, il vous est proposé d'approuver la nouvelle convention constitutive du CDAD et de m'autoriser à la signer.

Il est précisé que la commission permanente a délégation pour statuer sur les matières relevant de la compétence du Conseil Général en cas d'urgence.

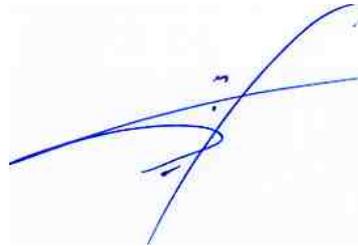
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, approuve la nouvelle convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin, jointe en annexe au rapport.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer cette convention au nom du Département.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL